

JUIN 2009 - N°7

Le libéralisme après le krach

Débat entre Michel GUENAIRE, avocat associé chez Gide, et Michel ROUGER à propos du livre « Il faut terminer la révolution libérale »

La France et l'Europe sont plongées dans la plus grave crise économique qu'ait connue le monde depuis 1945. Curieusement, le désarroi des populations frappées par la hausse du chômage n'a pas suscité jusqu'ici un basculement politique en faveur des partis anti-capitalistes. Mais dans notre pays, la crise ne pouvait que renforcer la réserve - voire l'aversion - d'une large partie de l'opinion à l'égard du libéralisme. En France, être libéral, c'est mal.

L'affaire se complique quand on découvre que de nombreux « vrais » libéraux rejoignent les rangs des procureurs du néo-capitalisme des années de fièvre.

L'avocat d'affaires international Michel Guénaire est de ceux-là. Dans son livre dénonciateur - « Il faut terminer la révolution libérale » - publié chez Flammarion, il explique que le libéralisme des origines a été trahi, entraînant nos sociétés dans ce qui a pris la dimension d'une crise de civilisation.

Présaje.Com prolonge le débat avec un « face à face » de l'auteur avec Michel Rouger, président de Présaje, naguère témoin de l'apparition d'un « capitalisme de cupidité ».

1 – La bacchanale du « Tout est permis ! »

Michel GUENAIRE

Le libéralisme est le produit d'une longue histoire ponctuée de trois révolutions en Angleterre, aux Etats-Unis et en France. Né du combat des hommes pour la liberté, il avait fixé des règles du jeu pour tous les acteurs de la vie politique et de la vie économique. Il en est ressorti des usages et des pratiques. Pratiques sur la manière d'organiser les rapports entre le pouvoir (l'Etat) et les individus (isolés ou groupés). Pratiques aux formes variables

d'un pays à l'autre selon le degré de libertés individuelles, la combativité des groupes sociaux ou la puissance plus ou moins grande de l'Etat. La crise que nous connaissons est la conséquence d'une coupable dérive des acteurs de notre temps par rapport à ce code, ces pratiques et ces limites fondateurs du premier libéralisme. Il s'est produit une grande fracture après la chute du Mur de Berlin en 1989. Avant cette date, le libéralisme avait une limite en face de lui : le socialisme. Il était contenu par l'existence d'un contre-modèle, par la vigueur d'une force de contradiction. Après cette date, tout s'est relâché. La dérive s'est produite en deux étapes. D'abord une offensive sans précédent des milieux d'affaires contre l'Etat, venant dans le prolongement des déréglementations de l'ère Reagan-Thatcher. Ensuite, un déclin moral dans les milieux de la finance et des marchés.

Michel ROUGER

J'appartiens à une génération immunisée contre les illusions qui ont produit les ruines de l'URSS et la crise financière aux Etats-Unis. Avant la disparition de l'URSS, personne ne pouvait être indifférent à l'affrontement des deux empires qui dominaient la planète. Chacun des deux avait ses atouts maîtres. L'un fondait sa puissance sur les idées socialistes – largement relayées en France par les milieux intellectuels – et sur la force militaire. L'autre fondait sa puissance sur le marché, l'argent et son modèle consommation. Le premier a capitulé devant l'efficacité du second. Puis, une fois l'URSS repliée sur la Russie ruinée, le vide créé par le discrédit qui a affecté l'idéologie communiste a été comblé par la mondialisation d'un « capitalisme de cupidité ». Cet avatar d'un libéralisme qui avait été légitimé par l'enrichissement régulé des classes moyennes a fini par s'avouer incapable, vis-à-vis de ces dernières, de pérenniser leur prospérité. La dérive avait commencé quelques années plus tôt aux Etats unis avec les « raiders » qui se jetaient sur les entreprises pour les dépouiller, puis, partout dans le monde, avec les « traders » qui ont transformé l'argent des épargnants en fausse monnaie, comme les plaques qui brûlent les mains des habitués des casinos ! Il ne s'agit pas d'une révolution, simplement d'un avatar qu'on traitera comme on a traité la panique bancaire de 1907, avant de l'oublier.

2 – Le vrai capitalisme, c'est la prise de risque avec, à la clé, une réussite ou un échec.

Michel GUENAIRE

L'une des grandes caractéristiques du néo-libéralisme de la période récente, c'est la dissolution de la responsabilité de ceux dont le métier consiste au contraire à prendre des risques : banquiers, financiers, investisseurs. « Je mets le moins d'argent possible avec l'espoir du plus grand profit possible. Je m'arrange pour transférer l'essentiel de mon risque sur des tiers. Je prends les gains mais je n'assume pas les pertes ». C'est la négation pure et simple d'un principe de base du capitalisme libéral, la responsabilité de l'entrepreneur.

Michel ROUGER

D'une façon générale, nos sociétés fuient les responsabilités et les exigences de courage et de décisions qu'elles imposent, d'où la tendance des acteurs à rechercher le risque zéro. Elles favorisent les comportements déviants qui ont d'autant plus prospéré que l'on on a vu

le marché devenir de moins en moins « lisible ». Le flou dans la représentation comptable des actifs ne pouvait que stimuler l'imagination financière des banquiers d'affaires et des conseils en stratégie qui ont inventé au profit, très éphémère, de leurs clients la « cupidité par délégation » en prenant au passage les rémunérations qui ont enrichi B. Madoff et tant d'autres . La pratique de l'art du défaussement déborde le champ de la finance et du marché. L'obsession du risque zéro appartient à la civilisation de l'image qui se nourrit de compassion et de victimes, donc de coupables à traquer. Il faut tout faire pour ne pas en être.

3 – La cause profonde de la dérive.

Michel GUENAIRE

Il tient à une seule explication : le recul du pouvoir dans les démocraties occidentales, c'est-à-dire le recul de l'Etat, lequel était pourtant bien présent chez les libéraux des siècles précédents, à commencer par Adam Smith. Mais le risque de dérive était perceptible dès l'époque de la Révolution française. Le libéralisme est allé trop loin dans son combat pour la liberté individuelle. Il s'est fait le complice d'une utopie en voulant réduire la démocratie libérale à une démocratie d'individus se défiant de tout pouvoir. Le pouvoir peut être l'ennemi de la liberté quand il est corrompu, inquisiteur ou intolérant. A l'inverse, il est le garant de l'ordre démocratique quand il joue son rôle de protecteur, d'arbitre et d'organisateur. Au cours des vingt dernières années, l'Etat a été d'une coupable passivité. Il a laissé le marché s'autogérer. Il lui a abandonné l'entière responsabilité de la création des richesses. Il a perdu la vision de l'avenir, laissant les acteurs de l'économie s'enfermer dans d'étroites logiques de court-terme.

Michel ROUGER

Je ne pense pas qu'il faille remonter à la Révolution française pour comprendre les réalités concrètes d'aujourd'hui. Même si c'est le passage quasi obligé dans notre religion hexagonale. La forme dévoyée du libéralisme, le capitalisme de cupidité, est le produit des bouleversements économiques et sociétaux qui ont affecté les Etats nationaux autant que les marchés globaux, économiques ou financiers, dont on a tardé à prendre la mesure. La démographie et la concurrence des pays émergents que l'Occident ignorait jusqu'à la fin du XXe siècle, le transfert des richesses vers les pays producteurs de pétrole, puis vers l'usine du monde – La Chine –, et la naissance de l'idéologie alter-mondialiste ont bousculé les certitudes sur lesquelles reposait la Pax Americana. Les Américains, imperators après leur victoire sur le communisme, ont cru maîtriser ces bouleversements en aidant leur communauté et, au-delà, celle qu'ils constituaient avec leurs « Alliés » en inondant le monde d'un argent censé faire le bonheur des peuples. Aucun Etat n'a pu, ni voulu, résister. Pas plus qu'aucun Etat national n'a pu résister face à la révolution – une vraie celle-là – d'ordre technologique du numérique et d'internet, qui bouleverse le rapport que les hommes entretiennent depuis des millénaires avec le « temps » et avec « l'espace ». Le manque d'expérience joint à l'imprudance des acteurs a déstabilisé tous les systèmes, à commencer par les Etats-nations. La solution n'est pas, vraiment pas, dans le retour vers le type d'Etat dont la France a pu être fière du temps de son empire colonial. Elle est dans la recherche d'un Etat adapté à une communauté insérée dans un ensemble culturel et

économique d'autres Etats dont elle partagera les bienfaits et les contraintes.

4 – Les mots-clés de la sortie de crise : le temps, la valeur, la morale.

Michel GUENAIRE

Le premier mot de la sortie de la crise est peut-être en effet celui du « temps ». Il faut à nos sociétés réapprendre le ressort, le code et la perspective du temps. La déréglementation des marchés a entraîné un raccourcissement des horizons de l'économie. Elle a imposé une véritable dictature du court-terme. En plaidant pour un retour de l'Etat, en restaurant sa souveraineté sur des sujets abandonnés à la seule loi du libre-échange, on doit d'abord et avant tout se redonner le moyen de baliser les trajectoires collectives à moyen et à long terme...

Michel ROUGER

... à condition que l'Etat retrouve la mobilité stratégique et l'intelligence créatrice qu'il a perdues. Perdues en laissant faire un usage, critiquable et critiqué, de ses maigres ressources, par un système politique sans courage, qui, copiant ce qu'ont fait les Américains, ont distribué la fausse monnaie de l'Etat-Providence que nos petits-enfants auront à rembourser. L'Etat n'est pas une boîte noire d'où sortira comme par enchantement la solution aux défaillances du marché. La gigantesque mécanique de la redistribution patine depuis longtemps. Mais s'il est réellement en mesure de se réformer, alors oui, l'Etat a le devoir de mener la réflexion transversale sur le moyen et long terme dont notre société a besoin (démographie, éducation, organisation des solidarités, etc.) à condition de ne pas le faire seul.

Michel GUENAIRE

Le deuxième mot de la sortie de crise est celui de « morale ». La crise des « subprime » et le désastre des spéculations malheureuses sur les marchés boursiers ont mis en lumière le flou créé par la déconnexion de l'économie réelle et de l'économie virtuelle. Quand « création de valeurs » n'est pas synonyme de création de richesses, comment les citoyens et les épargnants peuvent-ils accorder leur confiance à un ordre social qu'ils pressentent générateur d'injustice et d'opacité ?

Michel ROUGER

Les mots de « richesse » et de « valeur » sont eux-mêmes affectés par les troubles que nos sociétés connaissent. Nous ne nous rendons pas assez compte que la numérisation de tout, les choses comme les individus, a détruit le « Jugement » que les hommes portaient sur les êtres, comme sur les biens, pour le remplacer par « l'Evaluation » que l'on fait désormais les uns sur les autres. Le quantitatif a remplacé le qualitatif. A partir de quoi, les notions de « richesse » et de « valeur » sont devenues plus qu'ambigües. Le discrédit que le capitalisme de cupidité a jeté sur ces deux notions est patent. On ne pourra l'effacer que par une réflexion, de type laïque, qui se tienne à bonne distance aussi bien de l'idéologie que de la religion.

Le droit, la justice et le capitalisme

par **Xavier LAGARDE**, *avocat et professeur de droit à Paris X-Nanterre*

En principe, le « droit » est l'incarnation de ce qui est « juste ». Mais chacun sait qu'à l'expérience, les relations entre le droit et la justice sont souvent orageuses. Parfois, on parle carrément de divorce. D'où l'invocation par les grands juristes du nécessaire principe d'amendement perpétuel de l'ordre juridique. La crise économique et financière est l'occasion d'une remise en cause des fondements juridiques de l'ordre capitaliste. Xavier Lagarde vient de publier : « Juste capitalisme. Essai sur la volonté de croissance ». L'occasion pour Présaje.Com de l'interroger sur l'héritage du Code Civil, des Lumières et la lutte des classes engendrée par la révolution industrielle.

1 – « Capitalisme » et « Justice », deux mots antinomiques dans un pays qui diabolise le libéralisme.

Plaider la cause du capitalisme

Les économistes libéraux plaident cette cause en faisant valoir, chiffres à l'appui, d'une part, que le capitalisme crée de la richesse, d'autre part, que celle-ci profite malgré tout au plus grand nombre.

La tâche du juriste est un peu différente. Le droit n'est jamais qu'un idéal de justice en acte. Dit autrement, c'est la réalisation concrète de l'idée de justice. Défendre la cause du capitalisme oblige en conséquence à montrer que cette cause est juste. Compte tenu du contexte culturel français, marqué par une forte prévention à l'égard du capitalisme, la cause est loin d'être entendue.

Pourtant, il y a de sérieux arguments. Le capitalisme, c'est d'abord un état d'esprit que caractérise ce que l'on pourrait appeler « la volonté de croissance ». Il procède d'un individualisme positif en vertu duquel on souhaite à chacun qu'il puisse développer sur terre l'essentiel de ses virtualités. Au risque de la caricature, le capitaliste est celui qui répond à l'invitation de Spinoza de « persévérer dans son être ».

Du coup, il n'est pas interdit d'associer les termes de capitalisme et de liberté. Une société de capitalistes est une société en mouvement. Elle est le contraire d'une société traditionnelle – on pourrait dire aussi, mais avec des guillemets, d'une société bourgeoise –, au sein de laquelle l'ambition de chacun n'est jamais que de pérenniser les héritages. Elle donne à chacun la possibilité de construire son propre devenir. On peut considérer que ce n'est là que justice.

Ajoutons qu'une telle société, qui est de fait celle dans laquelle nous aspirons à vivre, est le produit d'une évolution parfaitement cohérente dont on trouve trace dans les

transformations de notre système juridique. Au lendemain de la Révolution, les rédacteurs du « Code civil » fixent les principes d'une législation dont l'ambition est essentiellement de pacifier les rapports sociaux. L'objet du « Code Napoléon », comme on l'appelait à l'époque (1804), ce sont en premier lieu des relations définies de telle sorte que celles-ci soient équilibrées et paisibles. Le dispositif répond à une inspiration conservatrice. En même temps, et parce que les Lumières sont passées par là, les rédacteurs sont obligés de prendre appui sur des conceptions individualistes. Portalis, l'un des pères intellectuels du Code, écrira pour justifier son œuvre que « dans la société, il n'y a que des individus ». L'idée est lâchée de sorte qu'au fil du temps, ces derniers cherchent à s'affranchir des liens définis par le Code pour obtenir une reconnaissance progressive de leurs aspirations. L'homme moderne, serait-on tenté d'écrire, c'est un peu « l'homme aux droits ».

Naturellement, cet homme-là n'est pas à l'abri de certaines dérives. Simplement, il est le produit (chrono)logique d'une volonté de rupture avec une tradition jugée injuste. Reconnaissons donc qu'il est juste de lui faire crédit et qu'il est somme toute assez inconséquent de faire en continu le procès du capitalisme. Car critiquer ce dernier, revient – selon cette tradition des Lumières – à se critiquer soi-même.

2 - Le Code Civil, le propriétaire, le marchand et le capitaliste.

Propriété bourgeoise et propriété capitaliste

Les évolutions ne se sont pas faites en un jour. Loin s'en faut. A cet égard, il importe de sérieusement nuancer le discours basique selon lequel le « Code civil » aurait jeté les bases du capitalisme en consacrant la propriété et le contrat et qu'au fil du temps, par le seul effet des luttes sociales, l'homme aurait peu à peu conquis sa dignité grâce à l'avènement de l'Etat-providence.

Les choses ne se sont pas tout à fait passées comme ça.

La propriété du « Code civil » n'est pas en premier lieu une valeur marchande, une richesse que l'on fait circuler et prospérer. C'est bien plus un prolongement de la personnalité, un espace inviolable qu'en « bon père de famille », il y a lieu de pérenniser et, si possible, de transmettre à l'intérieur du cercle familial. Les propriétés s'échangent sans doute, mais essentiellement à l'intérieur d'un réseau de relations bourgeoises. N'oublions pas qu'à cette époque, et c'est encore Portalis qui l'écrit, le mariage est considéré comme la quintessence du rapport contractuel. Comme si, par l'échange des biens, il fallait avant tout créer des liens. Au fond, il en va du mariage comme des autres relations, il faut en toute occurrence trouver la bonne mesure entre l'inceste et la mésalliance.

Le capitaliste ne se fait pas du tout la même idée de la propriété. Pour lui, cette dernière est un avoir qu'il cherche à investir dans quelque activité afin qu'en retour, l'avoir investi revienne augmenté. L'échange n'est que le moyen de l'investissement et du retour sur investissement. L'important est de le sécuriser, peu important les liens dont il est l'occasion. De ce point de vue, les places boursières donnent l'idéal type de l'échange capitaliste : les investisseurs ignorent avec qui ils contractent. Ce qui compte, ce n'est pas le lien, mais le gain.

Comment passe-t-on de l'une à l'autre ? En quittant la société bourgeoise, comprise comme un espace de solidarités, pour entrer dans le règne d'individus qui conçoivent la société comme le théâtre de leurs satisfactions. Pour que la propriété capitaliste prenne le pas sur la propriété bourgeoise, il faut ainsi que l'individualisme se généralise. C'est en ce sens que l'invention du social se révèle un précieux allié du capitalisme. Car il donne à chacun les moyens de son autonomie. Il lui offre les conditions matérielles de l'individualisme. En quelque sorte, il rend possible la démocratisation de l'esprit capitaliste.

3 - La lutte des classes hier (les ouvriers). La lutte des classes aujourd'hui (les classes moyennes, les femmes, les jeunes, les chômeurs)

La lutte des classes, un « moment » plus qu'un « mouvement »

Cette thèse paradoxale doit composer avec le dogme de la lutte des classes. Les conquêtes du social sont généralement perçues comme autant de concessions du capitalisme. De la sorte, soutenir que le premier est l'allié du second est perçu comme une provocation.

D'autant que les luttes ont bien eu lieu, sanglantes tout au long du XIXe siècle. La Commune, ne l'oublions pas, c'est à peu près 20.000 morts, rien qu'à Paris. Ajoutons au reste qu'il n'est pas inexact de considérer ces conflits à l'aune de théories empruntées au modèle de la lutte des classes. Les études historiques montrent bien qu'il n'y a jamais eu de parfaite homogénéité des groupes en lutte les uns avec les autres. En revanche, la rhétorique de la lutte des classes a plutôt bien fonctionné dès lors que, plus ou moins lucides, les acteurs sociaux y ont souvent trouvé leurs marques. Pour bon nombre d'entre eux, capitalistes contre prolétaires, cela signifiait quelque chose.

Avec l'installation de la Troisième République et la légitimation du fait syndical, la lutte des classes se solde cependant par une sorte d'armistice. Non pas que les mouvements sociaux se tarissent, mais simplement que la perspective du « Grand Soir » s'éloigne. Pourquoi ? Parce qu'alors, les capitalistes mis en scène par les rhéteurs des mouvements ouvriers sont en fait moins des ploutocrates, facilement stigmatisés d'ailleurs par des discours aux accents antisémites, que des bourgeois, soucieux de démocratiser les solidarités de leur milieu. En un mot, le prolétaire croit affronter un capitaliste mais il fait face à un bourgeois.

Ce que ce dernier construit avec ses pairs, à savoir un échange policé tournant autour d'une propriété, en tout cas quelque chose d'objectif au regard desquels les parties ont des intérêts comparables, il le propose aux ouvriers en élaborant la conception de « l'entreprise institution ». Il s'agit de montrer que cette dernière est en fait la mise en forme et en acte d'un projet commun autour duquel sont associés des hommes, des salariés bien sûr, mais également des investisseurs. Au reste, on éloigne le plus souvent ces derniers pour mettre en avant la figure de l'entrepreneur aux commandes de l'institution. Les grandes fabriques d'automobiles ont longtemps constitué la référence implicite de ce modèle.

Personne ne sera jamais totalement convaincu de cette vision irénique des relations sociales. Il n'en reste pas moins que le modèle a fonctionné. Les « Renault », les « Peugeot », les « Michelin » étaient plutôt fiers de leur appartenance. Cela valait presque le statut de

cheminot.

4 – L’invention du social

Les ambiguïtés du social

A priori, cette mécanique devrait susciter plus de solidarités que d’individualisme. Et pourtant, à l’usure, elle produit l’inverse de l’effet attendu.

Pour une raison conjoncturelle, encore qu’assez tardive. Les années de crise, caractérisées par un fort taux de chômage et une extension de la précarité, ont singulièrement affaibli le modèle d’intégration que représentait l’entreprise. L’Etat providence a pris le relais, offrant ainsi aux individus la possibilité de vivre (mal sans doute) malgré l’absence de travail. Ceux-ci se sont trouvés isolés, aux frontières de la misère morale et matérielle. Et bien souvent, on peut les comprendre, ils se sont jurés qu’avant d’être repris au travail, il faudrait que leur soient proposées de sérieuses contreparties.

Il s’opère alors un renversement de la valeur travail que l’on commence seulement à comprendre. Le travail n’est plus perçu comme une dette due à la société. Il est un petit capital que l’individu accepte d’investir à condition d’obtenir un retour sur investissement acceptable. Le chômeur « employable » qui alterne avec tranquillité les périodes travaillées avec celles d’inactivité, le RMIste qui préfère s’en tenir là et compléter son maigre ordinaire par quelques prestations non déclarées, ne sont ni des paresseux, ni des fraudeurs. Ce sont tout simplement des capitalistes qui s’ignorent.

Cette évolution des mentalités tient aussi à des raisons structurelles. Dans une société démocratique, où, dans une perspective « toquevillienne », chaque individu se tient pour valant autant que son prochain, la conception institutionnelle de l’entreprise présente une insuffisance majeure. Alors que les salariés ont du pouvoir s’ils s’agrègent à un collectif, l’employeur vaut, à lui tout seul. Il a, pourrait-on dire, le « privilège de l’individualisme ». Il n’est pas besoin d’être grand clerc pour deviner ce que vont demander les membres du collectif. En un mot, les moyens d’en sortir, ce qui veut dire des conditions matérielles leur permettant d’avoir une destinée individualiste. Concrètement : des horaires et une durée tels qu’il y ait une vie après le travail, des revenus tels qu’il y ait de quoi remplir cette existence.

Ainsi le social fabrique-t-il des individus.

5 - Le salarié et le contrat

La montée de l’individualisme salarial

Revenons sur la destinée individualiste du salarié, sur le fait qu’au lieu de faire la révolution, il a préféré devenir un « petit bourgeois », pour reprendre la phraséologie des années 70. Il est important de comprendre qu’elle s’inscrit dans une histoire longue.

Tout d’abord, dans sa forme la plus brutale, et a priori la plus défavorable au salarié, la conception de la relation de travail peut malgré tout conduire à un phénomène de

réappropriation du travail par le salarié. Initialement, cette relation est conçue comme un louage de service, c'est-à-dire comme un contrat par lequel le salarié met en location auprès de l'employeur sa force de travail. On a vu dans cette conception le point d'appui de la marchandisation du travail et, conséquemment, de l'aliénation des individus. Cette façon de voir est réversible. Après tout, cette conception a également pour présupposé que le salarié dispose d'un avoir, sa force de travail, qu'il est libre d'exploiter par sa mise en location et non par son aliénation.

Les Romains avaient ainsi compris les choses. Ils ont inventé le louage de service (*locatio operarum*) pour marquer la différence entre l'esclave et le « salarié », le premier aliéné, le second libre. Il est apparu que les esclaves n'étaient plus en nombre suffisant pour couvrir toutes les tâches subalternes. Il a donc fallu que des hommes libres s'y frottent. Et le moyen de préserver leur statut d'homme libre a justement consisté à dissocier l'individu de sa force de travail. En se livrant à l'accomplissement d'un travail subordonné, le salarié se borne ainsi à louer cette dernière sans pour autant renoncer à lui-même.

Le modèle de la *locatio operarum* se révèle bien théorique lorsque, comme au temps des premières grandes fabriques, les ouvriers travaillent jusqu'à 16 heures par jour pour une paye de misère. Dans ce cas, il n'y a plus de différence sensible entre la marchandisation du travail et l'aliénation de l'individu. En revanche, lorsque le revenu se détache du prix de la faim, que les horaires deviennent décents et qu'il y a du temps pour le loisir, la théorie s'actualise et l'homme peut être distingué de sa force de travail. A l'image de celui qui obtient son premier emploi, il peut alors éprouver la joie de vendre par contrat son « travail-propriété » .

L'élévation de la force de travail en propriété tient ensuite à la conception même de cette dernière. Parmi les causes légitimes de la propriété, sont identifiées le besoin mais surtout l'industrie. Au lendemain du Code civil et au temps du suffrage censitaire, tous ceux qui sont sans propriété immobilière peuvent percevoir l'artifice de cette présentation. Ils travaillent et n'ont pas de propriétés. Quant aux propriétaires, ils possèdent le plus souvent bien plus que le produit de leur industrie. En cet état, Tocqueville avait d'ailleurs prédit que le XIXème siècle aurait pour champ de bataille la propriété.

Pour éviter le carnage, les employeurs s'en sont un temps sorti en proposant la conception institutionnelle de l'entreprise, à savoir que celle-ci est d'abord un projet à la réussite duquel sont associés capitalistes et salariés. Simplement, cette perspective tient en partie du mirage et elle ne peut indéfiniment se maintenir. Le projet est malgré tout décidé par les propriétaires (en tout cas avec leur aval) de l'entreprise. La seule suite crédible des conceptions civilistes de la propriété est de reconnaître que l'industrie, donc le travail, est par elle-même un objet d'appropriation.

Du coup, le travail n'est plus ce que le salarié doit à la réussite du projet de l'entreprise, il est une propriété qu'il investit dans celle-ci, ce dont il attend un juste retour des choses. D'aucuns déplorent que les salariés n'éprouvent plus beaucoup de sentiment de fidélité à l'égard de leur entreprise. Quoi que l'on pense du bien fondé de cette critique, il n'en reste pas moins qu'elle est l'exact reflet d'une montée en puissance de l'individualisme salarial.

6 – En fin de compte, qu'est-ce qui est « juste » ?

Le « juste » des juristes

On peut déplorer l'individualisme des temps présents et trouver qu'avant, c'était mieux. Quand même, dira-t-on, les poilus prêts à mourir dans les tranchées pour l'Alsace et la Lorraine, cela avait une autre allure que les compétiteurs d'un reality show de TF1 à l'assaut des prud'hommes pour être indemnisés de leurs exhibitions. Soit. Mais la nostalgie n'est pas une valeur. Elle ne nous dit pas ce qui est juste et ce qui ne l'est pas.

Sur ce thème, évidemment redoutable, les juristes ont malgré tout une petite idée. Le « droit » est malgré tout l'incarnation du « juste » et il est acquis que ce qui est de droit doit être juste. En même temps, les jurisconsultes savent qu'entre « droit » et « justice », le divorce est concevable et même fréquent. Il leur faut donc admettre l'idée d'un principe d'amendement perpétuel de l'ordre juridique. Non pas la Révolution car ce serait poser qu'à un instant T, il n'y a pas de corrélation entre le droit et la justice, mais à tout le moins la réforme. Comme chacun sait, Karl Popper écrit qu'une proposition scientifiquement vraie est une proposition qui est falsifiable. En parallèle, on peut ajouter qu'une proposition juridiquement juste, est une proposition susceptible d'amendement.

En quel sens amender ? Les juristes positivistes sont des libéraux. Conscients que toutes les idées sont dans la nature, ils n'ont pas fait leur un idéal de justice au contenu bien défini. Simplet, dès lors qu'ils croient à l'idée de justice, ils présupposent qu'un tel idéal existe même s'ils en ignorent le contenu. Et s'il y a un idéal, il doit être tel qu'il est à la fois cohérent et permanent. Justement, chaque système juridique comporte des incohérences. Les résoudre suppose en conséquence de l'amender. Au reste, le droit s'insère dans un contexte mouvant. En préserver ses principes suppose des adaptations (voir par exemple le problème des retraites nécessairement indexé sur l'évolution de la démographie). Rechercher la cohérence et garantir la permanence, tels sont les deux leviers du changement juridique. Et, au moins pour le juriste, ce qui s'inscrit dans cette perspective peut être perçu comme juste. Précisément, il est possible de rendre ainsi compte des développements de l'individualisme et de l'esprit capitaliste.

- La permanence du système imposait de telles évolutions. Au lendemain de la Révolution, l'ambition était de retrouver le chemin de la paix civile. Les principes du « Code Napoléon », articulés sur le modèle de la propriété bourgeoise, devaient conduire à la lutte des classes. Et le moyen trouvé pour vaincre cette opposition et pérenniser une société pacifiée a été de diffuser le modèle de la propriété. Ce qui s'est traduit par une altération de ce dernier. La propriété donnait une position et des relations. Elle est devenue un avoir, une source de richesses et un moyen de croître.

- L'impératif de cohérence devait également contribuer à cet aboutissement. Le « Code Napoléon » introduit une tension entre les principes qu'il consacre et les justifications qu'il donne de ces derniers. Les premiers permettent de tisser les réseaux d'une société bourgeoise. Mais ils sont présentés comme l'expression d'une bonne nature. Ils sont censés répondre aux aspirations les plus élémentaires des individus. Or, ces derniers sont nettement moins prévisibles que les « bourgeois ». Leurs désirs sont multiples. Ce qu'ils ont en commun ? Celui qui les porte pense en priorité à lui-même. En un mot, le Code

propose un modèle apparent et une référence implicite, l'un et l'autre en concurrence. La mise en cohérence s'est soldée par un retrait (pas total) du premier et une promotion de la seconde.

7- Le « juste capitalisme » après la grande crise économique et financière.

Excès du capitalisme ou insuffisance de vrais capitalistes ?

Ce qui frappe, au-delà des slogans, c'est que les réactions les plus virulentes suscitées par la crise actuelle ne répondent pas franchement à une inspiration anticapitaliste. Les salariés qui séquestrent leurs patrons le font moins pour obtenir le maintien de leur emploi que des indemnités de licenciement jugées décentes. Quant à l'indignation que provoquent les rémunérations de certains dirigeants, elle semble moins la marque d'un anticapitalisme qu'elle n'exprime un sentiment d'injustice à l'égard des principes de répartition des richesses entre tous ceux qui, par leur force de travail, contribuent à la réussite d'une entreprise.

Ce qui est en cause, c'est un dysfonctionnement du capitalisme.

Le principal reproche qui peut être adressé aux capitalistes financiers, à l'origine de la crise, est d'avoir méconnu les principes en vertu desquels ils sont censés agir. En effet, le propre de leur action est d'investir, c'est-à-dire de placer des avoirs dans une activité avec l'espoir que ceux-ci reviennent augmentés. Or, au cours de la crise passée, plus personne n'a investi et même, plus personne n'a vraiment agi.

Revenons au point de départ et aux fameux subprime. De quoi s'agit-il ? De prêts consentis à des personnes à qui habituellement l'on ne prête pas, par exemple des emprunteurs ayant été en défaut dans les douze derniers mois et qui, en France, seraient inscrits au FICP (fichier de la Banque de France recensant les impayés). Dans ce type d'opérations, personne n'investit. Pas l'emprunteur qui généralement ne mobilise aucune épargne et qui de surcroît n'a pas les revenus suffisants pour faire sérieusement face aux échéances. Cet emprunteur ne peut espérer s'en sortir que si la valeur de la maison acquise croît et c'est en quelque sorte, la maison qui investit pour lui. Quant au Banquier qui a prêté l'argent, il n'investit rien non plus dès lors que par l'effet de la titrisation, il cède la créance de prêt. Bien plus, de la sorte, c'est lui qui propose un produit financier à d'éventuels investisseurs. Mais là ne s'arrête pas les défausses successives. Grâce à un affinement des techniques de titrisation, ces derniers sont persuadés de placer leurs avoirs dans des produits sans risques. Ainsi se fait-on à l'idée qu'il est possible de s'enrichir sans rien miser ni risquer.

Le dispositif ne fonctionne que si tout le monde croit et fait la même chose. Si tout le monde achète des biens immobiliers, leur valeur augmente. Les subprime sont envisageables et les produits de titrisation conservent leur attrait. Ces produits requièrent d'autant plus un consensus acheteur que le plus souvent ils sont illisibles. Dans ces conditions, c'est leur réputation, directement corrélée au nombre d'ordres d'achat, qui fait exclusivement leur valeur. Dès lors, il n'y a plus d'individus qui comptent. Le benchmark devient le faux nez du mimétisme. « Je » est un autre. Et là où l'on croyait rencontrer des acteurs réfléchis, engagés personnellement dans un jeu concurrentiel, on a finalement trouvé des moutons de

Panurge perdus dans un casino.

Que faire ? Au-delà des nombreuses gloses sur les remèdes à la crise, qui ont leur valeur et, à court terme leur utilité, il faut sans doute rappeler que le choix du capitalisme impose une certaine cohérence. Si de fait il va de pair avec moins de solidarités, il suppose au moins qu'on puisse identifier deux choses : un individu et une activité. En droit, on dirait un consentement et un objet. Un investisseur doit savoir ce qu'il achète. Fort de cette connaissance, il peut et doit se décider au regard de ses capacités, de son intérêt aussi de ses goûts, à investir. Cette éthique semble bien peu de choses. Et pourtant il est si difficile de s'y tenir. Essayons, ce sera déjà ça.

« Le monde d'après » : le global et le local

Le billet de Jacques Barraux, journaliste

Dans « le monde d'après » la crise économique, c'est l'innovation qui devra être le moteur de la reprise. Or les plus grands gisements d'idées et de solutions ne sont peut-être pas là où on les croyait jusqu'alors. Hier il fallait dire : « Penser global ; agir local ». Aujourd'hui, on ose dire : « Penser local ; agir global ».

Les slogans n'ont jamais une très longue durée de vie. Ils sont sur toutes les lèvres tant qu'ils résument les vérités d'un moment. Ils disparaissent dès que l'air du temps entraîne l'opinion vers de nouvelles certitudes passagères. Un exemple : les lieux communs qu'inspire la mondialisation de l'économie.

Deux ans après le déclenchement de la crise financière et économique, on observe un glissement de langage chez certains PDG de multinationales. Gagnés par la prudence après la tornade des marchés, ils ont une même et légitime obsession : trouver les mots, les formules qui symboliseront le « monde d'après », le nouvel environnement des affaires une fois oublié le cauchemar des faillites et des fermetures d'usines.

Dominante du discours : le retour à l'économie réelle doit s'incarner dans un renouveau de l'offre de biens et services. Traduction : l'innovation doit être le moteur principal de la reprise, qu'il s'agisse de grande consommation, d'investissement industriel ou de services d'intérêt général.

A première vue, le propos n'a rien d'original. En fait, il témoigne d'un regard différent porté sur l'art de chercher des idées et de les transformer en produits et en services. Ce qui se traduit déjà par un slogan qui dit le contraire de celui qui était en vogue jusqu'à l'écroulement du symbole General Motors.

Hier, il était recommandé de dire : « Penser global. Agir local ». Aujourd'hui il faut dire : « Penser local. Agir global ». Deux formules simplistes derrières lesquelles se cachent deux façons de voir le monde. La première décrit la planète comme un espace en cours de

rétrécissement et voué à la convergence. Elle exprime la confiance des croisés de la mondialisation du dernier demi-siècle. La grande corporation dirigiste et centralisée s'estimait en mesure de dicter son offre au marché.

La deuxième façon de voir le monde est directement influencée par la culture internet : pas de pouvoir central mais une nébuleuse de foyers d'intelligence, de culture ou d'initiative. En osant la formule « Penser local. Agir mondial », l'entreprise prend le risque de l'irrationnel, car elle pénètre dans l'univers vertigineux de la singularité des peuples et des communautés. Mais elle se donne les moyens d'accéder à un gisement infini d'idées, de compétences et de solutions.

Le contexte a changé. Ce ne sont plus seulement les entreprises qui sont mondialisées. Avec la révolution numérique, des milliards d'individus ont eux aussi accès au réseau. Ils sont de tous les continents, de toutes les tribus, de toutes les traditions. A l'époque finissante de sa préhistoire, la mondialisation rapetissait le monde et effaçait les différences. On s'émerveille aujourd'hui du fourmillement des richesses locales comme si on redécouvrait que la planète – au sens propre comme au sens figuré – a des pics et des creux, des plaines, des déserts et des jardins.

Cela donne une prime aux espaces régionaux qui ont tenu leur rang – fut-il modeste – dans la longue histoire des sciences, des métiers et des techniques. D'où la redécouverte des « territoires » par les chasseurs d'idées nouvelles dans les entreprises de haute technologie. On en voit prospector activement en France et en Europe. Beaucoup s'indignent des trésors de savoir-faire engloutis au plus noir des périodes de restructurations industrielles des quarante dernières années. Une innovation naît souvent d'un croisement inattendu de connaissances ou de pratiques anciennes et actuelles. Depuis deux siècles, un pays comme la France avait accumulé des bibliothèques de savoir technique. Celles qui ont échappé aux destructions redeviennent attractives à l'heure de la recherche tâtonnante d'un nouveau modèle de consommation et de développement. Un modèle qui cherche à marier les merveilles de la science d'aujourd'hui avec les trésors de savoir-faire d'hier. Des trésors qui s'offrent à tous ceux qui rêvent d'une croissance mieux maîtrisée. On a toujours le droit de rêver d'un monde plus humain...

Un livre utile pour découvrir la richesse industrielle des territoires en France

« *Survivre à la crise. Le groupement d'entreprises, une solution pour les PME* » par Pierre d'Ornano et Denis Bachelot.

De la Vallée de l'Arve au Pôle Arômes de Haute-Provence, du « cluster » des lunettiers du Jura au pôle verrier de la vallée de la Bresle, une enquête très informée sur le tissu des quelque 11.000 entreprises françaises engagées dans des pôles de compétitivité, des groupements ou des systèmes productifs locaux (SPL). Un témoignage de la richesse du « local » comme base d'attaque du « global »...

Bourin Editeur

Le Grand Paris, hier et demain

par Armand BRAUN, *président de la Société internationale des conseillers de synthèse (SICS)*

On sait depuis plusieurs d'années qu'il y a en France un vrai problème d'articulation entre la ville de Paris et le puzzle des communes qui l'entourent. Il y a urgence d'ouvrir le chantier global de l'Ile de France urbanisée, assure Armand Braun. C'est désormais le statut international de la capitale qui est en jeu.

Une manière de comprendre la problématique du Grand Paris, c'est de se tourner vers son histoire. Notre Dame de Paris de Victor Hugo ou Les Mystères de Paris d'Eugène Sue décrivent des périodes passées. Seven Ages of Paris, de l'historien anglais Alistair Horne¹ révèle les facteurs de continuité, les constantes que l'on retrouve à toutes les époques.

Paris n'a cessé d'évoluer et de s'étendre. Ce fut d'abord, de Philippe Auguste à Napoléon III, une succession de murailles pour élargir le périmètre. Il s'agissait de protéger le pouvoir et les habitants ; de rendre possible la mobilité ; de réduire l'insécurité ; d'assainir et d'aérer cette ville qu'il faut imaginer étouffante, sale et puante – « de l'air ! », s'était écrié Henri IV quand il finit par obtenir que soit créée l'actuelle Place des Vosges. Il a fallu attendre Napoléon Ier pour que disparaisse le cimetière des Saints Innocents, épouvantable charnier à ciel ouvert, puis Haussmann au temps de Napoléon III pour que Paris, d'étape en étape, devienne enfin la ville moderne qui, dès la construction de la Tour Eiffel et la fin du XIX^{ème} siècle, méritait le surnom de Ville Lumière. Mais Paris restait Paris, qui s'étendait progressivement en intégrant les villages voisins qui devenaient autant de quartiers, inventant ensuite, pour qualifier son pourtour, les expressions « petite couronne » et « grande couronne ».

Dès les années 1960, une première forme d'unification du territoire s'est instaurée quand des Parisiens sont allés en grand nombre s'installer ou travailler en banlieue. Dès ce moment, aux yeux de douze millions de personnes, le Grand Paris était une réalité. Par contre, l'organisation politique et administrative est demeurée ce qu'elle était : calquée sur l'in vraisemblable puzzle des territoires communaux, soumise à l'accumulation géologique des niveaux administratifs. Le quotidien et le court terme ne s'en sont pas mal portés, mais la préparation de l'avenir s'est arrêtée et c'est dès ce moment que l'on a noté un certain essoufflement de Paris dans la compétition des métropoles.

L'Histoire éclaire la spécificité des jours actuels. Nous savons que la qualité de l'avenir sera fonction des décisions que nous prendrons ou non, en particulier : faire progresser des chantiers qui, jusqu'ici, faisaient du sur-place (logement, transport, formation...), engager des chantiers nouveaux qui ne peuvent l'être qu'au niveau de l'Ile-de-France urbanisée dans son ensemble (développement durable, maîtrise énergétique...), optimiser les circuits administratifs... et, au-delà de ces missions en attente d'être prises en charge, gérer l'imprévisible, heureux et malheureux.

Tout cela peut aller vite, car il semble que se rejoignent la volonté politique et les attentes des citoyens. Mais l'Histoire nous rappelle que nous n'échapperons pas aux objections des localismes et corporatismes, à la créativité paperassière, à la pénurie des ressources

financières, entre autres... Seule une initiative de mission (je ne dis pas une administration de mission, n'en rajoutons-pas !) peut, dans la durée, si elle est capable d'obstination, atteindre cet objectif. Le Grand Paris naissant a vocation à devenir, à sa manière, une structure de combat.

¹*Vintage Books, New York, 2002*

PRES@ JE.COM

Une publication de l'association PRESAJE

(Prospective, Recherche et Etudes Sociétales Appliquées à la Justice et à l'Economie)

Siège social : 2 avenue Hoche 75008 Paris - Courrier : 30 rue Claude Lorrain 75016 Paris

Tél. 01 46 51 12 21 - E-mail : contact@presaje.com - www.presaje.com

Directeur de la publication : Michel Rouger